Montant des cotisations dues inférieur au montant versé

Le montant des cotisations dues, calculé à partir de votre déclaration individuelle, est inférieur au montant des cotisations versées.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'écart constaté :

1 – La déclaration est erronée

Exemple : **le montant d'assiette que vous avez déclaré est insuffisant pour un ou plusieurs agents ou vous avez omis de déclarer un ou plusieurs agents**

- **Pour régulariser** : contactez l'Ircantec* pour les régularisations à effectuer.

Si l'erreur concerne peu d'agents, créez une DI complémentaire dans le service « Déclarations individuelles DI » de votre plateforme PEP's. Déclarez les assiettes de cotisations manquantes.

2 – Des versements ont été mal transmis à l'Ircantec

Exemple : **un ou plusieurs versements ne concernent pas votre collectivité**

- **Pour vérifier** : consultez vos versements dans le service « cotisations » de votre plateforme PEP's
- **Pour régulariser** : contactez l'Ircantec*

3 – Vous avez trop versé de cotisations

- **Pour vérifier** : consultez vos versements dans le service « cotisations » de votre plateforme PEP's
- **Pour régulariser** : demandez le remboursement du trop versé par courrier.

* Pour contacter l'Ircantec, appelez le 02 41 05 25 33